

~~~~~  
Délibération n° 2024-21 du Comité syndical du vendredi 22 mars 2024

**CANDIDATURE DU SYDEL DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT A L'APPEL A PROJETS « PLAN  
RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT 2024-2026 »**

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 22 mars à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.id - 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault La Garrigue » - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 14 mars 2024.

|                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Étaient présents ou représentés :                                          | Jean-François SOTO, Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER Jean-Claude CROS représenté par Pascal DELIEUZE, Béatrice FABRE, Béatrice FERNANDO, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX représenté par Marina BOURREL, José MARTINEZ Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI représenté par Antoine GOUTELLE, Claude REVEL représenté par Patrick JAURES, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean TRINQUIER représenté par Françoise OLIVIER, Claude VALERO représenté par Marc CARAYON, Claire VAN DER HORST<br><br>Également présent : Jérôme LOPEZ |
| Absents ou excusés :                                                       | Bernard COSTE, Daniel JAUDON, Nicole MORERE,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 21 Votants :</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** l'article L.110 du Code de l'Urbanisme qui fixe comme objectifs de « *réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergies, d'économiser les ressources fossiles, d'assurer la préservation de la biodiversité* »,

**Vu** les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),

**Vu** la délibération n° 2020-6 du 10 janvier 2020 adoptant le PCAET après consultation publique et les avis de l'Autorité Environnementale, de la Préfecture et de la Région Occitanie,

**Attendu** que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault élabore, évalue, anime le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le périmètre des trois Communautés de communes membres du SYDEL. Il est le coordinateur de la transition énergétique sur le territoire,

**Considérant** que les enjeux de mobilité sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault concernent principalement la lutte contre l'utilisation de l'automobile par des personnes seules notamment dans les déplacements domicile-travail. Les actions du Pays Cœur d'Hérault visent ainsi la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des principaux polluants de l'air, l'automobile étant un facteur de pollution et de nuisance important sur notre territoire,

**Considérant** l'Appel à Projet lancé dans le cadre du Plan Régional de Santé Environnement par la préfecture de Région, l'ADEME et l'Agence Régionale de Santé Occitanie, qui vise à informer, former et éduquer, à promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé, à prévenir les risques sanitaires liés aux milieux extérieurs en respectant les écosystèmes et la biodiversité,

**Considérant** l'avis favorable des membres du Bureau réuni le vendredi 8 mars 2024,

Il est proposé de porter une candidature pour un projet intitulé « Bouger autrement en Cœur d'Hérault » s'inscrivant dans les objectifs 1.3 « Mobiliser les citoyens sur les sujets de santé-environnement et renforcer leur pouvoir d'agir » et 2.2 « Favoriser les mobilités actives » de l'appel à projet Santé-Environnement.

**Descriptif du projet :**

- Réaliser une déclinaison du Kit de communication « bouger autrement, c'est possible » de l'ADEME à l'échelle locale en lien avec un réseau de partenaire pour en faciliter la diffusion (Coordinateur CLS et acteurs de la Santé ; EPCI ; MLJ ; PASSERELLES ; CODEV...)
- Programmer des animations dédiées à la promotion des mobilités durables et d'information sur l'impact de nos mobilités sur la qualité de l'air (programmation de 4 événements grand public positionnés sur la Semaine Européenne de la mobilité et la journée Nationale de la Qualité de l'Air 2024 et 2025),

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'approuver** la candidature du Pays Cœur d'Hérault à l'Appel à Projets PRSE 4.
- ✓ **De valider** le projet de plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous pour un montant global du projet de 30 000 €.
- ✓ **D'assurer** après l'attribution des financements, la mise en œuvre du projet via les moyens humains internes et via les prestations nécessaires.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Financeurs                                                       | Montants (TTC)  |
|------------------------------------------------------------------|-----------------|
| APP Santé environnement PRSE 4 (DREAL Occitanie / ARS Occitanie) | 27 000 €        |
| Sydel du Pays Cœur d'Hérault (autofinancement maître d'œuvre)    | 3 000 €         |
| <b>Total</b>                                                     | <b>30 000 €</b> |

**Saint André de Sangonis, le 26 mars 2024**

**Le Président certifie sous sa responsabilité**

**La présente délibération exécutoire le 26 mars 2024**

**Publiée le 26 mars 2024**

**Transmise le 26 mars**

**2024**

**Le Président du Syndicat**



**Jean-François SOTO**